

EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2020

ÉPREUVE DE PROJET OU ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le candidat, au moment de son inscription.

Durée : 4 heures
Coefficient : 5

SPÉCIALITÉ : INGÉNIERIE, GESTION TECHNIQUE ET ARCHITECTURE

OPTION : CENTRES TECHNIQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 31 pages dont 3 annexes.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.**

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas ...

Vous êtes ingénieur territorial, responsable du centre technique municipal (CTM) au sein de la Direction Générale des Services Techniques (DGST) de la ville d'INGEVILLE, comptant 60 000 habitants. La commune est organisée autour de services fonctionnant essentiellement en régie et compte 800 agents.

Le centre technique municipal regroupe les magasins des 4 services suivants : patrimoine (SP), entretien du domaine public (SEDP), voirie (SV), logistique (SL) et une équipe nettoyage et sécurité du CTM (ES). Les services sont gérés par le responsable du CTM qui coordonne leurs actions. Les services techniques comptent aujourd'hui sept magasins rattachés aux quatre premiers services. Les magasins approvisionnent, stockent et distribuent les fournitures et outils nécessaires aux 76 adjoints techniques travaillant dans les régies du CTM. La partie administrative (comptabilité fournisseur, gestion RH, marchés publics etc...) est gérée dans les cellules administratives des services.

Le maire privilégie le travail en régie et souhaite poursuivre cette démarche. Les services supports (RH et informatique) sont mutualisés depuis 2 ans avec les services de la communauté d'agglomération INGECO (CAI). La CAI comprend la commune centre d'INGEVILLE et 30 autres communes de moins de 2 500 habitants, soit un total d'environ 105 000 habitants.

Le Directeur général des services techniques (DGST) impulse une nouvelle dynamique de la fonction achat et approvisionnement des fournitures et outils des régies. Il envisage de regrouper les magasins afin d'optimiser les coûts, surfaces et ressources, et de les adapter aux défis à venir et aux évolutions technologiques et environnementales. Il a donc mandaté une chargée de mission qui a produit ses conclusions.

À l'aide des annexes, le DGST vous demande de répondre aux questions suivantes :

Question 1 (6 points)

Le DGST vous demande d'étudier la création d'un service des approvisionnements et des magasins à l'horizon mi-2022. L'étude ne sera pas réduite au seul périmètre des approvisionnements et magasins et devra intégrer les fonctions connexes telles que les processus budgétaires, la facturation, les marchés publics, la gestion des ressources humaines, l'informatique... liées au fonctionnement du futur service.

- a) Vous détaillerez la méthodologie, le calendrier et les personnes à impliquer dans le groupe projet et les attentes vis-à-vis de chacune ainsi que les services ressources à associer. (3 points)
- b) Vous proposerez une organisation des moyens de ce futur service. Vous justifierez vos choix en mettant en avant les avantages et les inconvénients. Vous serez particulièrement attentif aux enjeux économiques, sociaux, logistiques et de préservation de l'environnement. (3 points)

Question 2 (4 points)

Une majorité des agents en poste actuellement dans les magasins fait part d'une certaine inquiétude quant à cette future organisation et démontre un fort sentiment d'appartenance à leurs services actuels.

Quelles solutions proposez-vous afin de générer l'adhésion et l'implication de ces agents tout au long du projet et jusqu'à sa mise en œuvre opérationnelle ?

Question 3 (4 points)

L'étude de la chargée de mission a également permis d'identifier des pratiques différentes en matière de sécurité au travail entre les services.

- a) Vous préciserez quelles sont les obligations de la collectivité en matière de prévention des risques dans ce contexte de changement. (2 points)
- b) Vous définirez comment mettre en place l'évaluation des risques liés à cette nouvelle organisation. (2 points)

Question 4 (3 points)

- a) Une GMAO est en place dans les services techniques. Vous en rappellerez les fonctionnalités indispensables et les bénéfices à disposer d'un tel outil. (1,5 point)
- b) Suite au rapport de la chargée de mission, il est constaté qu'un module de l'outil informatique utilisé par les services du CTM permet de réaliser la gestion des stocks et des commandes. Quelles solutions pouvez-vous proposer pour développer l'usage de la GMAO dans les magasins, en précisant les avantages et inconvénients transversaux ? (1,5 point)

Question 5 (3 points)

Le maire d'INGEVILLE, Président de la CAI, souhaite poursuivre la mutualisation des services entre les 2 collectivités.

Dans ce contexte, vous exposerez au DGST les possibilités de mutualiser les moyens présents au CTM au profit des services de la CAI.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Mutualiser les services techniques. Guide operationnel » (extraits) – Sonia Blond Butlen et Stéphane Panin – *territorial.fr* – octobre 2019 – 9 pages
- Document 2 :** « GMAO : un outil puissant pour optimiser la maintenance » – Jean LELONG – *Club Technicités* – mai 2016 – 3 pages
- Document 3 :** « Article L.5211-4-2 du CGCT » – *legifrance.gouv.fr* – novembre 2019 – 1 page

- Document 4 :** « Outils et schémas de mutualisation » (extraits) – *Caisse des dépôts* – 2019 – 6 pages
- Document 5 :** « Rapport sur la fonction achats des collectivités territoriales » (extraits) – *interieur.gouv.fr* – 2016 – 3 pages

Liste des annexes :

- Annexe 1 :** « Descriptifs des services techniques » (extraits) – *INGEVILLE* – janvier 2020 – 1 page – L'annexe n'est pas à rendre avec la copie
- Annexe 2 :** « Rapport de la chargée de mission auprès du DGST » (extraits) – *INGEVILLE* – février 2020 – 2 pages – L'annexe n'est pas à rendre avec la copie
- Annexe 3 :** « Organigrammes des services de la ville d'*INGEVILLE* et du CA d'*INGECO* » – *INGECO* – Janvier 2020 – 2 pages – L'annexe n'est pas à rendre avec la copie

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.